

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion de travaux d'audit et de reprises sur fibre optique sur tout le territoire de la commune d'IGON

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 29 juin 2022 par Monsieur NICO REGO GONCALVES Antonio de la société ERT TECHNOLOGIES située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES,
Considérant que les travaux d'audit et de reprises sur fibre optique auront lieu à compter du 4 juillet 2022 sur une durée de 60 jours, à partir de 8h00 jusqu'à 18h00, sur tout le territoire de la commune d'Igon,
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : A partir du 4 juillet 2022 et pour une durée de 60 jours, de 8h00 à 18h00, l'entreprise ERT TECHNOLOGIES est autorisée à effectuer des travaux d'audit et de reprises sur fibre optique sur tout le territoire de la commune d'IGON.
- Article 2^{ème}** : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera alternée manuellement au droit des travaux et suivant l'avancée du chantier.
- Article 3^{ème}** : Pendant cette même période, la signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 4^{ème}** : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.
- Article 6^{ème}** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur NICO REGO GONCALVES Antonio pour la société ERT TECHNOLOGIES, située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES

Fait à IGON, le 29 juin 2022

Marc LABAT
Maire d'IGON